



Charte des sorties et des voyages scolaires du collège Les Ormeaux Saint Dominique

Préambule

Les voyages et les sorties scolaires organisés par le collège Les Ormeaux Saint Dominique s'inscrivent dans le cadre des enseignements et visent à enrichir les connaissances et la culture des élèves, tout en favorisant la vie collective, l'autonomie et le **respect** d'autrui. La présente charte a pour objectif de définir les engagements de toutes les parties concernées.

1. Objectifs pédagogiques :

- Apporter un complément éducatif et culturel aux enseignements.
 - Favoriser l'ouverture d'esprit et la découverte de nouveaux environnements.
 - Développer l'autonomie, la responsabilité et la vie en groupe.
-

2. Engagements des élèves :

Les élèves participants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie en collectivité, les consignes des accompagnateurs et le règlement intérieur du collège, y compris pendant le voyage et/ou les sorties.
- Avoir une attitude respectueuse envers les autres, le personnel, les lieux visités et les équipements. Les élèves sont ambassadeurs de leur collège et de la France lors des voyages à l'étranger. Ils se doivent de se montrer respectueux du lieu et/ou de la culture du pays qui les accueille.
- Être ponctuels.
- Ne pas quitter le groupe sans autorisation.
- Être responsables de leurs affaires personnelles. En cas de perte les accompagnateurs ne sont pas responsables. Ainsi, il est vivement conseillé de ne pas être en possession d'objets de valeur lors des voyages scolaires. Le montant d'argent de poche sera précisé à titre indicatif par les organisateurs du voyage.
- Utiliser les téléphones de manière respectueuse en conformité avec le droit à l'image. L'utilisation de celui-ci est soumise à la stricte autorisation des accompagnateurs qui se réservent le droit de les collecter.
- Avoir une tenue vestimentaire conforme au règlement intérieur. Les élèves sont tenus de porter le tee-shirt ou le sweat du collège (dernière édition) lors des sorties à la journée et sur indication des encadrants lors des voyages sur plusieurs jours. Cela permet une bonne représentation du collège et de mieux repérer les élèves pour le personnel encadrant.

Le comportement de l'élève sur l'année sera déterminant afin qu'il puisse participer au voyage, et ce, même si les démarches administratives ont été entamées par les familles. L'équipe pédagogique/éducative et l'équipe de direction sont en droit d'émettre des réserves voire d'exclure un élève du voyage ou de la sortie, dont le comportement n'est pas adapté.

3. Engagements des familles :

Les familles s'engagent à :

- Fournir toutes les informations nécessaires à la santé et à la sécurité de leur enfant (fiche sanitaire, autorisations, traitements médicaux...).
 - Fournir tous les éléments notifiés dans la circulaire (repas, carte de transports...)
 - Respecter les échéances financières fixées pour le voyage.
 - Soutenir les décisions prises par les responsables en cas de non-respect des règles (y compris un éventuel rapatriement à leurs frais ainsi que les éventuelles dégradations occasionnées par leur enfant).
 - Assurer que l'élève est conscient de ses responsabilités lors du voyage.
 - Être ponctuels pour les départs et les retours.
-

4. Engagements du personnel encadrant :

Le personnel s'engage à :

- Assurer la sécurité physique des élèves en prenant le cas échéant les décisions qui s'imposent.
 - Encadrer les activités dans le respect des objectifs pédagogiques.
 - Veiller au respect des règles de la vie collective.
 - Informer les familles en cas de problème.
-

5. Sanctions

Tout manquement grave à cette charte peut entraîner :

- Une exclusion temporaire ou définitive des activités du voyage.
 - Une confiscation du téléphone portable.
 - Un retour anticipé à la charge des familles.
 - Des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.
-

6. Acceptation de la charte

La participation au voyage scolaire implique l'acceptation sans réserve de la présente charte par :

L'élève,

Nom prénom

Signature :

Son ou ses responsables légaux,

Nom prénom

Signature :

Nom prénom

Signature :

Le personnel accompagnateur.

Nom prénom :

Signature :

La cheffe d'établissement :

Mme Rouxel Ibramdjy